

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 7 novembre 2006 à 18 h 30
à la mairie de Bourg-de-Péage

Date de la convocation : 30 octobre 2006
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 21

Présents avec voix délibérative : Bernard BARTHELON, Adrien BATAILLON, Henri BERTHOLET, Serge BLACHE, Gérard BETTON, Gilbert BOUCHET, René BRET, Gérard CHAUMONTET, Bernard DUC, Daniel DUMOULIN, Edmond GELIBERT, Christiane LAFFONT, Maurice LAFUMA, Alain MERANDAT, Hervé RASCLARD, Viviane De ROMEFORT,

Présents sans voix délibérative : Monsieur Gérard BAYEUX, Receveur
Madame Nathalie NIESON, Conseillère Régionale

Représentés : Maryse ALBERT (pouvoir à G. BETTON), Michel ANDOLFATTO (pouvoir à M. LAFUMA), Gabriel BIANCHERI (pouvoir à A. BATAILLON), Christian DASSE-VINAY (pouvoir à E. GELIBERT), Jean-Marc ROZIER (pouvoir à S. BLACHE)

Excusés avec voix délibérative : Aimé CHALEON

Absents avec voix délibérative: Jacques CARCEL

Absents – excusés sans voix délibérative : Messieurs Alain GENTHON, Pierre PIENIEK, Didier GUILLAUME, Conseillers Généraux
Messieurs Jean-Pierre CARDI, Président, Gérard FOURNEL, Vice Président, et Philippe CHATAIN, secrétaire, du Conseil Local de Développement

Secrétaire de séance : Daniel DUMOULIN

1 - Approbation du Compte-rendu et des délibérations du Comité Syndical du 5 septembre 2006

Le compte-rendu ainsi que les délibérations du dernier Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

2 – Affaires soumises à délibérations

1. Décisions modificatives n°1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les virements suivants au sein du budget et propose les transferts suivants :

C/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	- 8 067.28 €
C/6236-1102	Catalogues et imprimés	-2 700.00 €
C/6232-1102	Fêtes et cérémonies	- 2 500.00 €
C/6233-1101	Foires et expositions	- 3 240.00 €
C/60612	Energie électricité	- 802.00 €

C/6811 ch 042 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 8 067.28 €
C/6231-1102 Annonces et insertions	+ 8 440.00 €
C/6156 Maintenance	+ 802.00 €

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

2. Animation et coordination du plan d'action agriculture biologique - année 1

Monsieur le Président rappelle qu'après la phase d'étude menée sur le Territoire, un plan d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique en Drôme des Collines a été défini avec l'ensemble des partenaires locaux et intégré au CDPRA (fiche n°45 jusqu'alors en part restant à affecter). Il a été validé en comité de pilotage élu du 15 septembre 2006.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- mise en réseau des opérateurs locaux et développement de l'AB
- valorisation et commercialisation des produits
- information, communication et promotion de l'AB

Il permettra d'accueillir des projets aux maîtrises d'ouvrage variées et de mobiliser notamment 40% de la Région pour leur mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Pays.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte a souhaité conserver une part de maîtrise d'ouvrage à ce projet global pour :

- assurer une cohérence d'ensemble aux actions en faveur de la bio sur le Territoire et s'inscrire dans une démarche de qualité des produits et de l'environnement ;
- impulser une dynamique de Territoire et un renforcement des liens entre opérateurs locaux (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) - trouver des réponses collectives à leurs préoccupations
- permettre aux différents partenaires de travailler ensemble plus efficacement à l'échelle d'un Territoire, d'optimiser leurs moyens et leurs interventions, en bonne complémentarité avec les politiques régionales et départementales
- initier des opérations pilote qui peuvent convaincre et permettre de faire évoluer les systèmes d'exploitation sur le territoire
- contribuer à renforcer l'approvisionnement en produits locaux et en valoriser la qualité.

Le Syndicat Mixte confiera une mission d'animation territoriale à un opérateur de terrain qui devra :

- décliner certaines actions transversales à l'échelle du Territoire et en bonne complémentarité avec les actions départementale ou régionale, selon les axes définis : mise en réseau des opérateurs locaux et développement / valorisation et commercialisation des produits / information, communication et promotion de l'AB
- coordonner les interventions et actions des différents partenaires sur le territoire
- co-animer le comité de pilotage en lien avec le Syndicat Mixte
- animer les réunions techniques partenaires autour des projets
- animer un collectif d'agriculteurs en lien avec les autres opérateurs locaux (transformateurs, distributeurs)
- permettre un suivi du plan d'actions à l'échelle du Territoire en établissant avec le comité de pilotage des évaluations régulières des projets sur la base d'indicateurs préalablement définis.

Cette mission d'accompagnement sera envisagée sur trois ans, le temps du Contrat et du déroulement du plan opérationnel sur la bio, et réorientée si nécessaire sur la base de bilan annuel.

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, le Président propose de procéder à une consultation pour un montant d'opération en année 1 estimée à 60 000 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût de la dépense estimée à	60 000 €
FNADT (20%)	12 000 €

CDPRA (Région 40%)	24 000 €
Conseil Général (20%)	12 000 €
Syndicat Mixte Drôme des Collines (20%)	12 000 €

Le Conseil Syndical est invité à valider ce projet et à autoriser le Président à solliciter les différentes subventions et à lancer le marché.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

3. Documents touristiques pour la Drôme des Collines

Le travail collectif entre les Offices de Tourisme et le Syndicat Mixte de la Drôme, engagé depuis Novembre 2005, via le Dispositif Local d'Accompagnement, a permis de mieux se connaître et d'appréhender un travail ensemble sur une valorisation du Territoire de la Drôme des Collines.

Suite à ce travail, qui a duré plus de 9 mois, il est apparu important de s'engager dans une démarche de projet collaboratif, ayant pour objectif de toucher la clientèle touristique.

Pour concrétiser cette démarche, il est donc proposé de réaliser 2 documents :

- un document d'appel pour donner envie de venir en Drôme des Collines,
- un guide pratique pour donner envie de rester sur le Territoire.

Ces 2 documents apparaissent, en effet, essentiels en terme de proposition d'action collective, la plus pertinente à ce jour. D'une part, les documents anciens méritent un rafraîchissement et une mise à jour pour être cohérents. D'autre part, il permet de mieux appréhender le positionnement touristique du Territoire, autour du Tourisme familial, à travers chacun des Offices de Tourisme.

Une convention entre Offices de Tourisme et Syndicat Mixte de la Drôme des Collines matérialisera le projet collaboratif explicité dans cette présente délibération.

La réalisation du document d'appel est prévue pour février 2007 – afin d'être utilisé pour le premier salon des vacances (à Bruxelles). Le guide pratique devrait sortir pour la fin mars (en vue d'être distribué lors de la Bourse aux dépliant). Un appel d'offres est à prévoir pour fin novembre- début décembre, afin de faire le choix du (ou des) prestataire(s), à qui seront confiées la partie conception et l'impression des documents.

La diffusion se fera par un envoi postal aux Collectivités et principaux partenaires et également, par chacun des Offices, qui sera un point de diffusion local. Une liste de diffusion sera proposée.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
- Conception du document d'appels et d'un guide pratique - Impression : 20 000 exemplaires du document d'appels 20 000 exemplaires de guide pratique - Traduction en anglais du document d'appels - Envoi des documents (nombre limité)	50 000 €	CDPRA (Région) 40%	20 000 €	
		Action 4 : Qualification et mise en réseau des opérateurs touristiques		
		Syndicat Mixte Drôme des Collines (Autofinancement) 20%		10 000 €
		FNADT 30%		15 000 €
		Conseil Général 10%	5 000 €	
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur ce projet, à autoriser le Président à solliciter les différentes subventions et à lancer la consultation.

Gérard BETTON souhaite que les communes ardéchoises de la Drôme des Collines ne soient

pas oubliées

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

4. Poursuite de l'accompagnement : Offices de Tourisme / Collectivités.

Depuis l'automne dernier, les Offices de Tourisme et le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines ont réfléchi collectivement à la poursuite ou non du Service de remplacement, mis en place de 2001 à 2005. Après 12 séances de travail au sein du Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A), un projet collectif a été proposé.

Afin de prolonger le travail initié par le D.L.A, il est donc proposé de solliciter un avenant à la mission de Richard Lewy Consultant, qui pourra être mis à disposition de chacune des Collectivités et de leurs Offices de Tourisme.

Il s'agira de revoir la convention de chacune des Collectivités avec son Office de Tourisme respectif, pour que dans le contenu, la reconnaissance d'un travail collaboratif et une mise en réseau dans une recherche de plus-value globale pour le Territoire Drôme des Collines puisse être réincorporée.

Outre cet aspect collectif, une mise à disposition des savoir-faire du Consultant, sur des aspects très précis et à titre individuel pourra être utile selon les différents cas de figure que la Collectivité souhaitera évoquer dans le but de répondre à des questions qui lui sont propres.

Afin de profiter du renouvellement des conventions, en cours de réalisation, cette fin d'année ou du calage budgétaire pour 2007, ce travail est prévu d'ici la fin d'année 2006 et sera défini avec chacune des Collectivités dans le but de donner plus de lisibilité pour s'engager vers des orientations renforcées à l'échelle de la Drôme des Collines.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
8 demi-journées d'intervention du consultant Richard Lewy Consultant	3 900 €	CDPRA (Région) 40%	1 560 €
		Action 4 : Qualification et mise en réseau des opérateurs touristiques	
		Syndicat Mixte Drôme des Collines (Autofinancement) 60%	2 140 €
TOTAL	3 900 €	TOTAL	3 900 €

Le Comité Syndical est invité à valider la proposition et à valider le plan de financement et à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

3 - Affaires non soumises à délibération

➤ **Bilan Foire du Dauphiné 2006 « Espace Made in Romans Drôme des Collines »**

Cf. document remis lors du Comité Syndical

➤ **Organisation générale dans le cadre de la mise en place de l'avenant**

Cf. calendrier des différentes étapes distribué lors de la rencontre

L'équipe technique du Syndicat Mixte va réaliser un bilan quantitatif et qualitatif par action et dans la globalité du contrat au cours de la fin de l'année 2006.

Date des Prochains Comités Syndicaux :

le mardi 19 décembre à 18 h 30 à la Mairie de St Paul les Romans

le mardi 27 février

le jeudi 29 mars (validation Avenant n°1)

le mardi 24 avril

le mardi 26 juin

le mardi 28 août

le mardi 30 octobre

le mardi 25 décembre (voir pour changement de date)

Le Président

Serge BLACHE